

## Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 4 Avril 2019 à 20 heures à la mairie.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Budgets 2019 : Commune, Lotissement, Assainissement,
- 2 Questions diverses

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2019

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric - BESSON Franck – BOUGUÉ Céline – CHARNOLÉ Yoann - COULAIS Guillaume – GACHIGNARD Cédric – HERVÉ Philippe - JAUD Sonia – KAY Tim - PAILLA Dominique – OLIVIER Jean-Michel – ROULLEAU Franck.

Excusée : HECQUET Valérie.

M. ROULLEAU Franck est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14 - Présents : 13 - Votants : 13

---

### **16/2019 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2019. La discussion s'engage sur l'opportunité d'augmenter les taux comme préconisé par la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Municipal :

- considérant que les bases sont augmentées de 2,2 %,
- que la valeur physique des bases est également en augmentation compte tenu des évolutions communales,
- Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2019,
- les taux définitifs 2019, sont donc :
  - Taxe d'habitation 17,69 %
  - Taxe Foncier Bâti 19,06 %
  - Taxe Foncier Non Bâti 54,02 %.

### **17/2019 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget communal 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	386 040,14 €
Recettes de fonctionnement	386 040,14 €
Dépenses d'investissement	223 091,14 €
Recettes d'investissement	223 091,14 €

**18/2019 – VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget assainissement 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	73 258,70 €
Recettes de fonctionnement	73 258,70 €
Dépenses d'investissement	127 797,71 €
Recettes d'investissement	127 797,71 €

**19/2019 – VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget lotissement 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	630 625,31 €
Recettes de fonctionnement	630 625,31 €
Dépenses d'investissement	629 844,57 €
Recettes d'investissement	629 844,57 €

**20/2019 – FEU D'ARTIFICE 2019**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis du feu d'artifice établi par l'entreprise FILLON pour un montant de 1500 €, sachant que le feu d'artifice est pris en charge à part égale entre les communes de La Chapelle Thémer et Saint Valérien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la commande du feu d'artifice au prix de 1 500 €,
- Décide de régler l'ensemble du prix et d'émettre un titre de recette auprès de la commune de la Chapelle Thémer d'un montant de 750 € pour le règlement de la moitié du feu d'artifice,
- Autorise Mme le Maire à signer le bon de commande.

**QUESTIONS DIVERSES**

Animation Pâques : Un spectacle de magicien est accepté au prix de 380 €

Nom	Prénom	Signature	Observation
BOUCHER	Cécile		
VALOTEAU	Eric		
BESSION	Franck		
BOUGUÉ	Céline		
CHARNOLÉ	Yoann		
COULAIS	Guillaume		
GACHIGNARD	Cédric		
HECQUET	Valérie	-----	Excusée
HERVÉ	Philippe		
JAUD	Sonia		
KAY	Tim		
OLIVIER	Jean-Michel		
PAILLA	Dominique		
ROULLEAU	Franck		

**COMMUNE DE SAINT VALERIEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2019

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric - BESSON Franck – BOUGUÉ Céline – CHARNOLÉ Yoann - COULAIS Guillaume – GACHIGNARD Cédric – HERVÉ Philippe - JAUD Sonia – KAY Tim - PAILLA Dominique – OLIVIER Jean-Michel – ROULLEAU Franck.

Excusée : HECQUET Valérie.

M. ROULLEAU Franck est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14 - Présents : 13 - Votants : 13

-----  
**20/2019 – FEU D'ARTIFICE 2019**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis du feu d'artifice établi par l'entreprise FILLON pour un montant de 1500 €, sachant que le feu d'artifice est pris en charge à part égale entre les communes de La Chapelle Thémer et Saint Valérien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la commande du feu d'artifice au prix de 1 500 €,
- Décide de régler l'ensemble du prix et d'émettre un titre de recette auprès de la commune de la Chapelle Thémer d'un montant de 750 € pour le règlement de la moitié du feu d'artifice,
- Autorise Mme le Maire à signer le bon de commande.

Le Maire,

Cécile BOUCHER